## Pièce d'identité

## Commune de Chelun

La demande de carte d'identité se simplifie :

- La pré-demande peut être faite en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone, depuis le lien suivant ;

## $\frac{https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-cartenationale-d-identite$

- Il faut ensuite noter le numéro de la pré-demande qui est attribué,
- Prendre contact avec l'une des 27 mairies d'Ille-et-Vilaine équipée de bornes biométriques (cf carte cicontre) :
- Rassembler les pièces justificatives,
- Se présenter au guichet de la mairie pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales,
- Retirer sa carte d'identité dans la mairie où la demande a été déposée.

## Carte des 27 mairies d'Ille-et-Vilaine équipée de bornes biométriques

Fichier 27 mairies.pdf (.pdf - 48.96 Ko)